

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 06 NOVEMBRE 2024**

---

L'an deux mille vingt-quatre,

Le **Mercredi 6 novembre 2024**,

Légalement convoqué le 22/10/2024, le **Conseil de Communauté** de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni à la salle des fêtes de Signy-l'Abbaye sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT, René MALHERBE ayant été nommé secrétaire.

**SECTEUR D'ATTIGNY :**

**Présents :** HABERT Hugues, FONTAINE Grégory (suppléant COULOMMES ET MARQUENY) ; FONTAINE Xavier ; ROGER Jean – Marc ; GUERIN Jean-Luc ; DETREZ Pascal ; KUBIAK Marie-France ;

**Excusés :** PAYER Emmanuel (**Pouvoir à** Pascal DETREZ) ; FRANKART Jean (**Pouvoir à** Marie-France KUBIAK) ;

**Absents :** PATE Cédric ; HENRIET Chantal ; BOURGEOIS Noël ; MOREAU Rachida ; MORLET Guy ; LIEGEART Philippe ; MASSET Michaël ;

**SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE :**

**Présents :** MAUROY Pascal ; VALET Jean-Pierre ; LE CORRE Bernard ; RENARD Claude ; LOIZON Brigitte ; THOMAS Daniel ; DEGLAIRE Jean – Marc ; BAELDEN Franciane ; BARROIS Jean ; POIRET Nicolas ; PELTIER Josette ;

**Excusés :** SEREIN Aude (**Pouvoir à** Nicolas POIRET) ;

**Absents :** BILLEBAUT Cédric ; ETIENNE Teddy ; COLINET Vincent ;

**SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN :**

**Présents :** MALCORPS Joseph ; LANEAU Philippe ; SAMYN Philippe ; MASSEAU Alain ; VICET Catherine ; DUANT Gilles ; MALHERBE René ; DOUTE Jean Pierre ; BREDY Yves ; LABIE Serge ; PAMPAGNIN Philippe ; BAUDRILLARD Daniel ; BOULIERE Dominique (suppléant SAINT JEAN AUX BOIS) ; RACAPE Marie-Véronique ;

**Excusés :** LACAILLE Raphaël (**Pouvoir à** René MALHERBE) ;

**Absents :** MANCEAUX Marinette ;

**SECTEUR DE NOVION PORCIEN :**

**Présents :** CARIER Benoît ; VILLET Odile ; BOUCHAT Jean-François ; LUCAS Jean-Pierre (suppléant FAUX) ; CANNEAUX Jean-Marc (suppléant GRANDCHAMP) ; LAMORLETTE Alain ; GUERY Christophe ; UNDREINER Stéphane ; LANTENOIS Philippe ; BEAUMALE Bernard ; THIEBAULT Daniel ; CANAT Marion ; AVRIL François-Pierre ; BEGAUD Didier ; DELBEE Christophe (suppléant Villers le Tourneur) ;

**Excusés :** JEANNELLE Maurice (**Pouvoir à** Bernard BEAUMALE) ; ; DEPARPE Sébastien (suppléant WASIGNY) ;

**Absents :** LAMBERT Olivier ; HUBERT Brice, DERVAUX Sébastien ; ; MARCHAND Nadine ; VALENTIN André ; BOCQUILLON Arnaud ; LECOMTE Bruno ; LOPEZ Jérôme ; LAMOUREUX Matthieu ;

**SECTEUR D'OMONT :**

**Présents :** CHOPIN Régis ; BERTRAND Vincent ; TEMPLIER Nadine ; OUDART Anne ; DELCOURT Éric ; HUSSON Thierry ; OUDART Jean-Marie ; BAUDART Emmanuel ; PETRE Jean-Luc ; PEROTIN Monique ; MERCIER Thierry ;

**Excusés :** HENON Aurélien (**Pouvoir à** Jean-Marie OUDART) ;

**Absents :** IACONELLI Vincent ; BARBE Marie-France ;

**SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE :**

**Présents :** DUQUENOIS Christelle ; BLAIMONT Bernard ; POSTA Nicolas (suppléant JANDUN) ; COLAS Daniel ; LOMBARD Janick ; MERCIER Mickaël ; BOS Romain ; VINCENT Jacques ; DOSIERE Jean-Paul ; LESIEUR Mélanie ; RENEAUX Bernard ; MARTEAUX Jean-François ; PECHEUX Patrick ;

**Absents :** BOUQUET Michel ; JUSTINE François ; PECHERAL Marie-France ; DEMELY Justin ; BEURET Julien ; JEUNIEAUX Sophie ;

**SECTEUR DE TOURTERON :**

**Présents :** VALANCE Goéry ; PIERRE Dominique ; MATHY Stéphanie ; WARZEE Thierry ; SAUCE Jean-Luc ; MAIRIEN Bernard ; BAUMEL Marie ; BELLOY Christian ; DELETANG Benoît ; CLAUDE Michel ;

**INVITES :**

**Présents :** MARCHANDEAU Nicolas (Conseillère aux décideurs locaux de la DDFIP) ;

**Excusés :** GIVERNAUD Fabienne (Responsable du service de gestion comptable de Rethel),

- Accueil par **Jean-Paul DOSIERE**, Maire de Signy-L'Abbaye.

Le maire présente les gros chantiers en cours de la commune : le réseau de chaleur au bois déchiqueté, les travaux de voiries et réseaux à engager suite aux travaux d'assainissement collectif réalisés par la communauté de communes, et d'autres travaux de voiries. D'autres projets sont en préparation.

Désignation du secrétaire de séance : René MALHERBE

- Approbation du compte-rendu du Conseil du 27 juin 2024 : à l'unanimité
- Quitus des décisions des séances de Bureau des 4 juin, 17 septembre et 16 octobre 2024 : à l'unanimité

## Partie informations et échanges

- Présentation de la maison de Région et du règlement transport scolaire par la Région Grand Est :

Pascale GAILLOT, Présidente de la commission environnement et Sylvain LAMBERT Directeur de la maison de Région de Charleville présentent les missions de la région et plus particulièrement les thématiques gérés au niveau de la Maison de Région de Charleville Mézières ;

Rappel des missions principales de la Région : aménagement du Territoire, transport, jeunesse sport, fonds européens, culture patrimoine, ... La loi NOTRE a institué les grandes régions avec la mise en place de schémas : SRDEII, SRADDET, production ENR, .... Le Région est engagée dans les PTRTE, avec une évolution demandée sur une plus grande prise en compte des enjeux environnementaux. Le Président de la région parle souvent dans ses déplacements du bégainage de Poix Terron exemplaire à ses yeux. Mme Gaillot précise que le territoire des Crêtes est déjà bien engagé dans ce domaine.

Sylvain Lambert présente quant à lui les missions des maisons de région : une répartition sur le territoire avec 1 maison de région à moins de 80 kms de chaque habitant. Les MR sont le relais local des services et questions sur la Région ; Seules les thématiques suivantes sont traitées au niveau local :

- Les transports scolaires et ligne régulière
- Les lycées : travaux et maintenance : 5 à 6 M de travaux par an dans les lycées ardennais
- Programme régional de formation pour les demandeurs d'emplois et RSA
- Découverte des métiers et orientation : orient'est
- Compétences des entreprises – GPEC
- Aides directes aux entreprises – reconversion friches
- Climaxion : rénovation énergétique
- Amélioration cadre de vie : aide rénovation de patrimoine, aide aux asso (invest asso et divap, aménagement de loisirs...)
- Biodiversité : montage de projets, animation,
- ...

De 2020 à 2024 : 94 millions d'euros d'aides votés pour les Ardennes dont 47 % vers les collectivités – 20 % pour les associations, avec une répartition uniforme sur l'ensemble du département.

Transport : La Région est AOT : TER – 1 000 trains par jour en Grand Est. Le réseau FLUO regroupe tous les modes de transport.

Particularité ardennaise : la RDTA créé par le département et repris par la région, transporte 2/3 des élèves – 10 500 élèves transportés chaque jour : 8 lignes régulières et 8 lignes TDA

Règlement transport scolaire : la région dessert toutes les communes, 1 AR par jour. Il n'y a plus de transport le midi, certains sont maintenus avec participation des

communes et SIVU. Ne passe plus dans les hameaux mais qq dérogations ex Viel St Remy et peut s'y arrêter si c'est sur la route. Les ayants droits, peuvent monter. Les non ayants droits ne peuvent pas passer sauf s'il y a de la place

Les bus ne s'arrêtent plus sur des arrêts non sécurisés. La discussion est possible sauf sur la sécurité on ne déroge pas. Travail à faire avec les agriculteurs et les maires sur l'état des routes pour garantir la sécurité des enfants.

Pacte pour les Ruralités : 4 thématiques – le Président de Région est très attaché à la ruralité

Mesures spécifiques nouvelles : espace biodiversité pour les villages : aménager un terrain en verger, espace pédao, mare ..., interconnexion en eau potable. Bonification de 20% des aides Climaxion pour les communes rurales, ... 100 mesures avec 800 millions d'euros.

Nouveau dispositif pour les communes rurales voté la semaine prochaine.

Madame Gaillot conclue en demandant de continuer à faire des projets malgré les restrictions annoncées ; les projets cohérents trouvent des financements.

Voici les coordonnées de la **Maison de la Région de Charleville-Mézières** :

22 avenue Georges Corneau  
18 B avenue Georges Corneau  
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tél. : 03.26.70 86.30  
maison.charleville-mezieres@grandest.fr

**- Présentation du nouveau Directeur Général des Services des Crêtes Préardennaises :**

Originaire du Sud-Ouest, il a travaillé dans des communes et dernièrement était DGS à l'EPAMA. Il est dans les Ardennes depuis 8 ans – envie depuis longtemps de travailler en EPCI car les compétences sont intéressantes et il apprécie et trouve très important le travail en partenariat avec les communes.

Il veut travailler avec le président et les vices présidents pour trouver des solutions, travailler avec les services les encadrer et être une ressource pour eux.

Le partenariat fait partie de l'identité de la communauté de communes, il sera partie prenante de ce partenariat.

**- Compétence Eau Potable : retour sur la première tranche d'étude :**

La prise de compétence ne devrait plus être obligatoire. Malgré cette situation, l'étude en cours sur la quantité et qualité de l'eau est poursuivie. Une première phase d'étude a été restituée mais il manque encore des éléments chiffrés. Le Président demande aux communes et syndicats de nous transmettre ces éléments pour réaliser l'étude dans les meilleures conditions possibles.

Le Président souhaite continuer à aider les structures, en réfléchissant notamment au rapprochement entre les communes et les syndicats.

**- Gestion des ordures ménagères : retour sur l'évolution des tonnages et perspectives 2025 :**

Report au prochain Conseil suite à la commission Ordures Ménagères qui se réunira le 20/11/2024.

**- Etat d'avancement du PLUi :**

Daniel THOMAS explique que nous en sommes au stade du pré zonage avec la rencontre des communes. A ce jour, 24 communes du secteur Omont / Bouzicourt ont été rencontrées. Il rappelle la nécessité de bien travailler en amont des rencontres avec

les élus du conseil sur la base des pré zonages transmis. Ces documents sont remis 3 à 4 semaines avant la réunion.

Les documents graphiques remis sont une base de travail, le zonage concerne l'emprise construite de la commune, ne pas se formaliser si oubli, les précisions sont à apportées lors des rencontres – l'ensemble du conseil n'a pas besoin d'être présent le jour de la rencontre. Le BE Dumay participe à ces rencontres.

Toutes les communes seront vus d'ici fin février au rythme de 5 communes par jour dans le bourg centre du secteur. Nous pourrons ensuite calculer le besoin en consommation foncière.

Il remercie Adeline Doyen et le BE Dumay pour ce travail compliqué et de longue haleine. On ressent l'implication des communes et leur volonté de bien faire dans une vision d'avenir.

## **Partie délibérations**

### **1) Election d'une vice-présidence et d'un membre du Bureau :**

#### **Délibération n°1 : Election d'une vice-présidence du secteur de Tourteron :**

Le Président expose,

Bernard MAIRIEN, maire de Neuville Day et Vice-Président du secteur de Tourteron, en charge de l'assainissement et de la GEMAPI nous a signifié sa démission au poste de vice-président. Sa démission a été acceptée par le Préfet en date du 22 août 2024.

Aussi, il convient d'élire un nouveau vice-président(e) (6<sup>ème</sup> vice-présidence). La commission de secteur de Tourteron s'est réunie le 5 novembre et propose la candidature de Christian BELLOY, maire de Saint Loup Terrier au poste de vice-président et de Marie BAUMEL, maire de La Sabotterie pour siéger au Bureau. D'autres candidats peuvent se présenter lors du Conseil.

Ce nouveau vice-président sera en charge des compétences assainissement et Gemapi. L'élection se déroulera à bulletins secrets avec la mise en place de 5 tables de vote et de 10 accesseurs.

Le nouveau VP sera le 10<sup>ème</sup> avec remontée des autres élus. 2 élus se présentent pur ce poste :

M. Christian Belloy présente sa candidature : maire de Saint Loup Terrier, il estime que ce poste demande du temps, il est en retraite et travaillé sur des sujets liés à l'environnement dans le domaine de l'industrie. Il a conscience des défis à relever sur la GEMAPI et l'assainissement.

M. Dominique PIERRE présente sa candidature : il a travaillé pendant 40 ans en fonction publique territorial dans les domaines de la culture sport politique de la ville, il est impliqué dans le monde associatif. Depuis 2020, il est maire de Guincourt, le rôle de maire est réduit à un rôle régalien et aux problèmes de voisinage, il a envie d'apporter ses acquis et ses compétences à l'intercommunalité. On a décrié sa véhémence, il a toujours fait preuve de loyauté.

Suite au vote, Christian BELLOY est élu vice-président.

Il est passé ensuite au vote d'un nouveau membre du Bureau :

Marie BAUMEL présente sa candidature : elle est agricultrice élevage ovin, maire de La Sabotterie, secrétaire de mairie de Suzanne depuis 15 ans.

Aucune autre candidature n'est présentée. Suite au vote, Marie BAUMEL est élue membre du Bureau.

### **2) Urbanisme :**

#### **Délibération n°2 : Débat sur le DOO du SCOT :**

Le DOO du SCOT Sud Ardennes est présenté aux élus.

Il est précisé que la consommation foncière devra être justifiée par un besoin, ce n'est pas un droit.

La priorité est donnée aux besoins dans l'enveloppe bâti avant de voir les extensions.

Le SCOT n'affecte en rien le PLU en cours, il en tient compte. Il devra être conforme avec le SRADDET qui sortira mi 2025.

Suite à la présentation, aucune remarque n'est formulée par l'assemblée.

**Délibération n°3 : Validation de la modification du PLU de Signy l'Abbaye pour les haras :**

Le Président expose,

La modification simplifiée du PLU de Signy-l'Abbaye a été engagée par arrêté du 3 mars 2024.

L'objectif poursuivi par la collectivité dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée est de permettre la réoccupation complète du site existant des anciens haras départementaux, route de Thin.

Le dossier a été notifié à la Mission Régionale de l'autorité Environnementale le 20 mars 2024 et aux personnes publiques associées le 26 mars 2024.

Plusieurs avis ont été émis.

Le dossier de projet de modification simplifiée du P.L.U. Signy-l'Abbaye a fait l'objet d'une mise à disposition du public en mairie de Signy-l'Abbaye du 17 juin 2024 au 17 juillet 2024 inclus. Cette mise à disposition n'a fait l'objet d'aucune remarque. En considérant l'avis formulé par le Préfet des Ardennes et les besoins de fonctionnement global du site équestre, il est décidé de préciser dans le règlement écrit que l'interdiction sur les exhaussements et affouillements du sol ne s'applique pas aussi au sein du secteur Nh.

Le dossier de modification simplifiée présenté à l'approbation comporte donc cet ajustement.

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- D'approuver le bilan de la mise à disposition du public dans le cadre de la modification simplifiée du PLU de Signy-l'Abbaye,
- D'approuver la modification simplifiée du PLU de Signy-l'Abbaye intégrant l'avis formulé par le Préfet des Ardennes,
- De transmettre cette décision et le dossier complet au Contrôle de Légimité,
- D'afficher la présente délibération au siège de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises à Poix-Terron et en Mairie de Signy-l'Abbaye durant 1 mois. La mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans 1 journal d'annonces légales diffusé dans le département,
- De préciser que conformément au code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme modifié est tenu à la disposition du public, à la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises à Poix-Terron, à la mairie de Signy-l'Abbaye et à la Direction Départementale des Territoires des Ardennes aux heures et jours habituels d'ouverture et qu'il sera publié sur le Géoportail de l'Urbanisme.

### **3) Assainissement :**

**Délibération n°4 : Fixation de la redevance de raccordement à l'assainissement collectif de Boulzicourt et signature des conventions de branchement privé :**

Le Président expose,

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises a décidé en 2024 de réaliser les travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif sur la commune de BOULZICOURT. Les travaux consistent en la construction d'une station de traitement collective des eaux usées et du réseau d'assainissement à raccorder à chaque propriété.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre le propriétaire et la Communauté de Communes. Cette convention définit les modalités de réalisation de ce branchement privé par la Communauté de Communes, fixe le montant de la participation financière pour le propriétaire et les conditions de paiement de cette dernière.

Grâce aux subventions mobilisées, le montant de la participation est fixé à 400 €.

Les propriétaires n'ayant pas signé de convention d'ici la fin de l'année et souhaitant être raccordés à compter de 2025 se verront facturer le raccordement de leur propriété au coût réel des travaux auxquels s'ajoutera le montant de la taxe de raccordement.

Le coût du raccordement suite aux travaux est variable selon la situation mais peut varier entre 1 500 € et 4 500 €.

**Le Conseil décide à l'unanimité** de fixer le montant de la participation au raccordement à 400 € sur la commune de Boulzicourt et de signer la convention avec chaque propriétaire raccordé.

#### **4) Agriculture et alimentation durables :**

**Délibération n°5 : Candidature à la labellisation Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 2 :**

Le Président expose,

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises est engagée dans des démarches d'agriculture et d'alimentation durables à travers la mise en place des actions retenues dans le scénario volontariste de CLIMAGRI.

En parallèle, elle a mis en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dont l'objectif principal est de relocaliser l'alimentation sur son territoire.

Nous souhaitons aujourd'hui poursuivre la dynamique engagée dans le cadre du PAT et solliciter la labellisation de niveau 2 sur la période 2025-2029. La stratégie du PAT est maintenue avec l'ajout d'un axe santé demandé par l'Etat et permettant une corrélation avec notre Contrat Local Santé.

Parmi les nouvelles actions proposées, on peut citer notamment :

- La création de petites unités de transformation
- La création de points de livraison avec les produits des Crêtes
- La mise en place d'une épicerie participative
- L'accompagnement des particuliers pour la plantation de haies et de vergers
- L'organisation de visites de fermes et de cantines pour les professionnels
- L'étude sur la mise en place d'un « Too Good To Go » pour les cantines et les commerces
- Des rencontres santé pour sensibiliser les consommateurs à une alimentation saine

**Le Conseil décide à l'unanimité**

- d'approuver le plan d'actions 2025-2029 présenté en annexe,
- de déposer le dossier de candidature pour l'obtention de la labellisation PAT de niveau 2.

## 5) **Nouvelles opérations :**

### **Délibération n°6 : Etude gouvernance pour la compétence eau potable :**

Report au prochain Conseil.

### **Délibération n°7 : Aménagement commercial du local de Novion Porcien :**

Le Président expose,

Des travaux sont nécessaires pour accueillir une auto-école dans le local vide du pôle artisanal de Novion Porcien :

- Changement de la porte sectionnelle en vitrine
- Création d'un bureau et d'une salle de code
- Création d'un WC PMR

Nous étudierons la possibilité de louer l'arrière du bâtiment qui ne sera pas occupé par l'auto-école.

Le coût estimatif des travaux est le suivant :

LIBELLE	MONTANT H.T.
Travaux	82 200 €
Marge travaux	3 000 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	10 725 €
SPS	3 000 €
Frais d'appel d'offre	700 €
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>99 625 €</b>

LIBELLE	MONTANT
LEADER (60 %)	59 775 €
DETR 2025 (20%)	19 925 €
Fonds propres	19 925 €
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>99 625 €</b>

Les travaux pourraient débuter au printemps prochain pour une mise en location en septembre 2025.

**Le conseil valide à l'unanimité** cette nouvelle opération.

## 6) **Gestion du personnel :**

### **Délibération n°8 : Création d'un emploi permanent de catégorie A pour la fonction de Chargé de Mission économie circulaire et communication :**

Le Président expose,

Dans le cadre de son engagement dans le domaine de l'économie circulaire et de l'accroissement d'activité dans le domaine de la communication, il est nécessaire de créer un poste permanent afin de répondre au besoin de personnel sur ces missions.

**Le Conseil valide à a majorité** (1 abstention, 1 vote conseil) la création, à compter du 28/01/2025, d'un emploi permanent de Chargé(e) de Mission Economie Circulaire et Communication relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'Attaché Territorial à temps complet.

Une question est posée de savoir ce qu'est l'économie circulaire : il s'agit principalement de préserver les ressources en réutilisant des équipements, par exemple en récupérant des encombrements qui vont en déchetterie puis à l'enfouissement.

Une précision est apportée sur la mission Communication qui concerne principalement la partie rédactionnelle.

**Délibération n°9** : Mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : désignation d'un(e) Délégué(e) à la Protection des Données (DPD/DPO) auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) :

Le Président expose,

Entré en vigueur le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.

Le RGPD s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non, dès lors :

- qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne,
- ou que son activité cible directement des résidents européens.

La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises en tant qu'autorité publique, a pour obligation de désigner un(e) Délégué(e) à la Protection des Données auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article 37 du RGPD).

**Le Conseil décide à l'unanimité** de désigner Madame Aurore VILFROY, assistante administrative en charge de ce dossier en interne, en qualité de Déléguée à la Protection des Données.

## 7) Finances :

**Délibération n°10** : Décisions modificatives n°1 - BUDGET 56302 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil valide à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

**BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF NOVEMBRE 2024 - DM N° 2**

INVESTISSEMENT			
<b>DEPENSES</b>	1641	<b>EMPRUNTS</b>	350,00 €
	2031	<b>FRAIS D ETUDES</b>	- 32 000,00 €
	2317	<b>TRAVAUX SIGNY</b>	31 600,00 €
	2317	<b>TRAVAUX LUCQUY</b>	100 655,00 €
	45819	<b>TRAVAUX COUCY</b>	82 354,00 €
	45817	<b>TRAVAUX THIN</b>	17 412,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>200 371,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
<b>RECETTES</b>	45829	<b>COMMUNE COUCY</b>	182 959,00 €
	45827	<b>TRAVAUX THIN</b>	17 412,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>200 371,00 €</b>

**Délibération n°11** : Décisions modificatives n°2 - BUDGET 56320 – BUDGET POLE D'ENTREPRISE

Le Conseil valide à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

**BUDGET POLE ENTREPRISE NOVEMBRE 2024 - DM N° 2**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	6288-822	Avenant AMO voie Ferrée	6 000,00 €
	6288-822	AMO Voie ferrée crédit à supprimer (facture payée en 2023)	- 19 100,00 €
	6542-551	Créances éteintes (Espace Environnement)	1 900,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>- 11 200,00 €</b>

FONCTIONNEMENT			
RECETTES	752-822	Loyer	5 000,00 €
	75822-01	Prise en charge déficit budget annexe par le budget principal	- 16 200,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>- 11 200,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	21742-633-100103	Pisciculture Renforcement des Berges	35 200,00 €
	2188-633-100103	Pisciculture Remplacement Pompe	7 000,00 €
	2138-822-190301	Voie Ferrée - Remplacement PN4 + Panneaux signalisation	41 000,00 €
	21321 - 551 - 071101	Local Novion Aménagement local 5B	99 625,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>182 825,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
RECETTES	1311-551-071101	Local Novion DETR 2025	19 925,00 €
	1338-551-071101	Local Novion LEADER	59 775,00 €
	1312-822-190301	Voie ferrée Subvention Conseil Régional	12 110,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>91 810,00 €</b>

**Délibération n°12** : Décisions modificatives n°3 - BUDGET 56321 – BUDGET ANNEXE POLE TOURISTIQUE

Le Conseil valide à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

**BUDGET POLE TOURISTIQUE NOVEMBRE 2024 - DM N° 2**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	2313-633-140401	Réseaux sanitaires Grande Halle relais poste	4 500,00 €
	2313-633-140401	Travaux sauvegarde et amélioration grande Halle relais de poste	3 500,00 €
	2158-01-140401	Acquisition et travaux aménagement cuve récupératrice d'eau	3 580,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>11 580,00 €</b>

**Délibération n°13** : Décisions modificatives n°4 - BUDGET 56330 – BUDGET ANNEXE LOGEMENT

Le Conseil valide à l'unanimité cette Décision Modificative :

**BUDGET LOGEMENTS NOVEMBRE 2024 - DM N° 2**

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	D 66111	INTERETS SUR EMPRUNTS	1 012,00 €
	D 66112	ICNE	1 913,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 925,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	D 1641	EMPRUNT	800,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>800,00 €</b>

**Délibération n°14** : Décisions modificatives n°5 - BUDGET 56300 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil valide à l'unanimité la Décision Modificative suivante :

**BUDGET PRINCIPAL NOVEMBRE 2024 - DM N° 2**

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	65821-01	prise en charge déficit budget Pôle Entreprise	- 16 200,00 €
	023-01	virement à la section de d'investissement	34 648,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>18 448,00 €</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES</b>	7473-510	Conseil Départemental Contrat de territoire ZA Lucquy	- 50 955,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>- 50 955,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>	2151-510-230305	ZA Lucquy travaux raccordement réseau communal	46 500,00 €
	458136-01	Eglise de Saint Jean aux Bois	940,00 €
	458140-01	Eglise de Guincourt	2 765,00 €
	458143-01	Eglise de Doumely Begny	9 998,00 €
	2041412-518	Chantiers du Patrimoine	13 703,00 €
	2313-551-200603	Béguinage de Saulces Monclín	33 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>106 906,00 €</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES</b>	1323-510-230305	Conseil Départemental Contrat de territoire ZA Lucquy	50 955,00 €
	10222-01	FCTVA sur travaux ZA Lucquy	7 600,00 €
	458236-01	Eglise de Saint Jean aux Bois	940,00 €
	458240-01	Eglise de Guincourt	2 765,00 €
	458243-01	Eglise de Doumely Begny	9 998,00 €
	021-01	virement de la section de fonctionnemet	34 648,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>106 906,00 €</b>

**8) Autres délibérations et questions diverses :**

**Délibération n°15** : Approbation du rapport de gestion 2023 SPL XDEMAT

Le Président expose,  
Depuis 2013, la Communauté de Communes est actionnaire de la société SPL-Xdemat, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition des collectivités.

Comme chaque année, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître :

- un nombre d'actionnaires toujours croissant (3 251 au 31 décembre 2023),
- un chiffre d'affaires de 1 558 320 €,
- et un résultat de 314 965 €, affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 1 322 976 €. Ce résultat, qui s'inscrit dans la continuité des résultats obtenus depuis 2020, s'explique par la progression constante du nombre de collectivités actionnaires de la société et de leur utilisation pérenne des outils de dématérialisation de la SPL depuis la crise sanitaire ainsi que la poursuite des effets de la nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance et le nombre très conséquent de renouvellement de certificats électroniques au sein des communes et établissements publics de coopération intercommunale, actionnaires de la société (vente de 2 678 certificats en 2023 contre 1 120 en 2022 et 1 500 en 2021).

**Le Conseil valide à l'unanimité** d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'année 2023 annexé à la présente délibération.

**La séance est levée à 21h00.**

Le Président  
**Bernard BLAIMONT**



Le secrétaire de séance  
**René MALHERBE**

## **SCOT – débat sur le PAS et le DOO en conseil de communauté pour relevé de décisions**

Les travaux menés jusqu'à présent sur le SCOT sont présentés à l'assemblée :

- un rappel de ce qu'est un SCOT et des différentes étapes d'élaboration,
- le Projet d'Aménagement Stratégique autour des axes suivants :
  - AXE 1 – Dynamiser le développement économique, le structurer sur le territoire tout en limitant les concurrences territoriales inutiles
  - AXE 2 – Répondre aux besoins des habitants (logements, emplois, déplacements, accès...) sans déséquilibrer les mobilités et le territoire.
  - AXE 3 – Articuler la préservation de l'environnement et des paysages, du patrimoine et du cadre de vie pour le développement du territoire
  - AXE 4 – Assurer le développement du territoire tout en réduisant la consommation des terres naturelles agricoles et forestières
- Le Document d'Orientations et d'Objectifs décliné en 6 objectifs :
  - Organiser et équilibrer le développement entre espaces urbains et ruraux en s'appuyant sur l'armature urbaine
  - Dynamiser le développement économique et valoriser les atouts du territoire
  - Répondre aux besoins en habitat équipements et services
  - Assurer les transitions écologique et énergétique du territoire
  - Garantir la gestion économe du foncier
  - Encadrer l'aménagement artisanal, commercial et logistique
- rappel des modalités de consultation des documents et des de recueil des observations.

M. le Président donne la parole l'assemblée afin qu'elle pose des questions ou fasse part de ses remarques. Aucune question ni remarque n'est formulée.

# Présentation du SCoT SUD-ARDENNES



# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

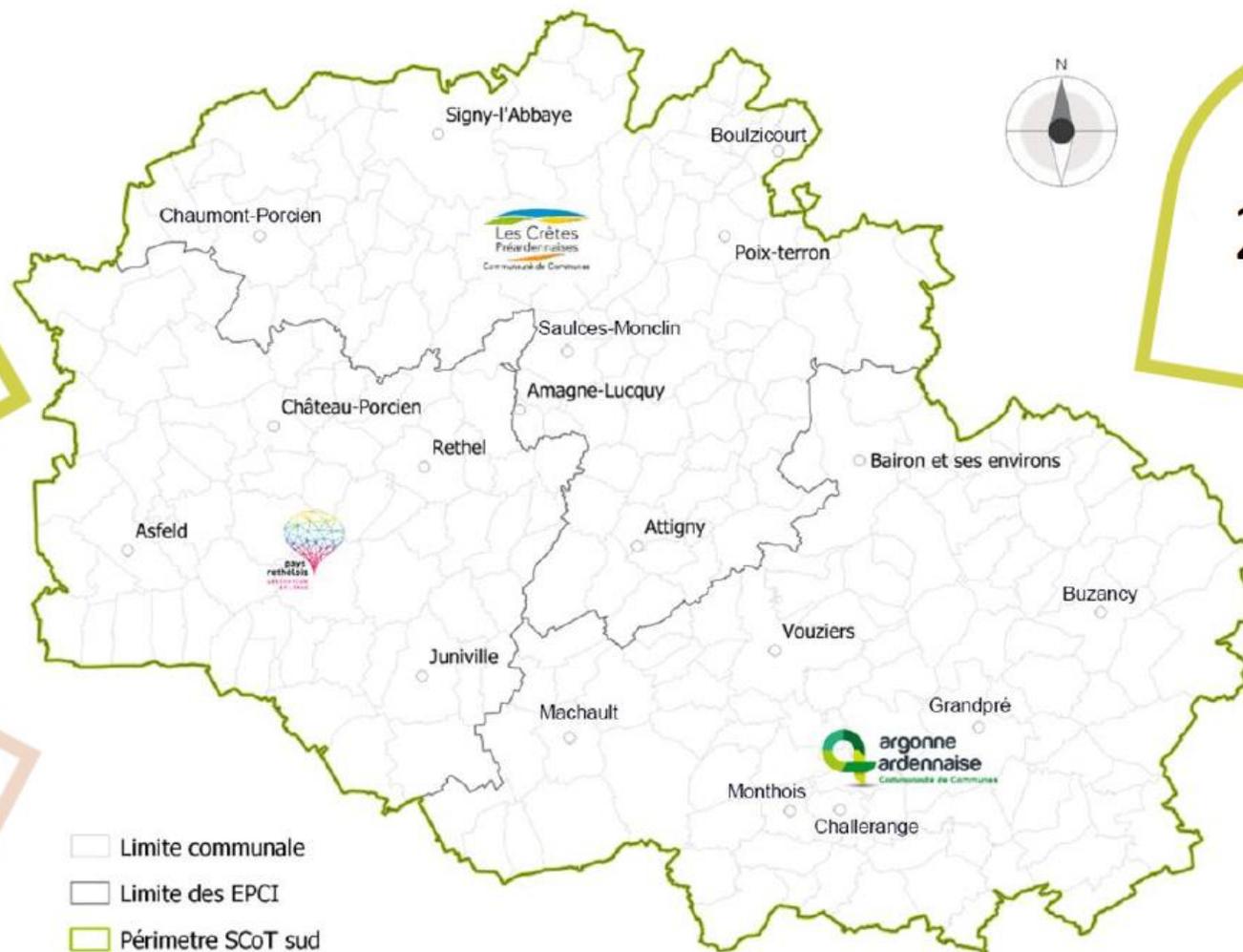


Projet  
Stratégique

20 ans

Objectifs  
nationaux

Objectifs  
Régionaux





# Qu'est-ce qu'un SCoT ?

⇒ Intègre les objectifs des documents de rang supérieur (SRADDET; SDAGE; SAGE...)

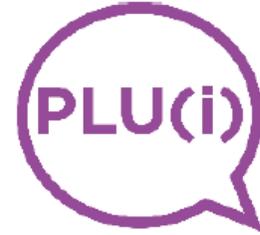


⇒ Définit son propre projet : ses orientations stratégiques d'aménagement et de développement (PAS)

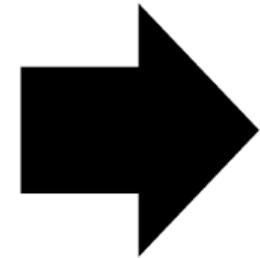


⇒ Décline les prescriptions nécessaires pour mettre en œuvre son projet : définis dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)

1. Engagement : Orientations et objectifs des politiques publiques
2. Moyens : Obligations des PLUi...



Doit être compatible avec le SCoT



⇒ Traduit et met en œuvre le SCoT



⇒ Définit son propre projet : ses orientations d'aménagement et de développement durable (PADD)



⇒ Décline les prescriptions nécessaires pour mettre en œuvre son projet :

1. Règlement
2. Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)



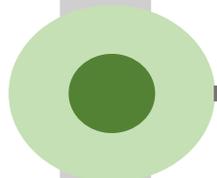
# Les étapes d'élaboration du SCoT

## LE PAS

### Projet d'Aménagement Stratégique

Définir une stratégie et des orientations d'aménagement pour le territoire à horizon 2044.

Débatu en avril 2022



## LE DIAGNOSTIC

Dresser un état des lieux du Sud Ardennes pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte

2019-2020

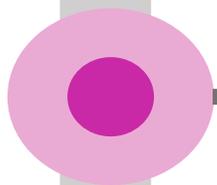


## LE DOO

### Document d'Orientations et d'Objectifs

Fixer les prescriptions pour mettre en œuvre la stratégie arrêtée

2023 – mi-2024





# Les étapes d'élaboration du SCoT

## L'ARRÊT DE PROJET LES CONSULTATIONS ET L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Recueillir les observations des Personnes Publiques Associées et les observations des citoyens.

Arrêt prévisionnel : **Septembre 2024**

## L'APPROBATION

Le contenu du projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises, est validé par les élus du Comité syndical du SCoT Sud Ardennes,

**Décembre 2025**





# Le territoire du SCoT Sud Ardennes

■ **3022 km<sup>2</sup>** (58% des Ardennes)

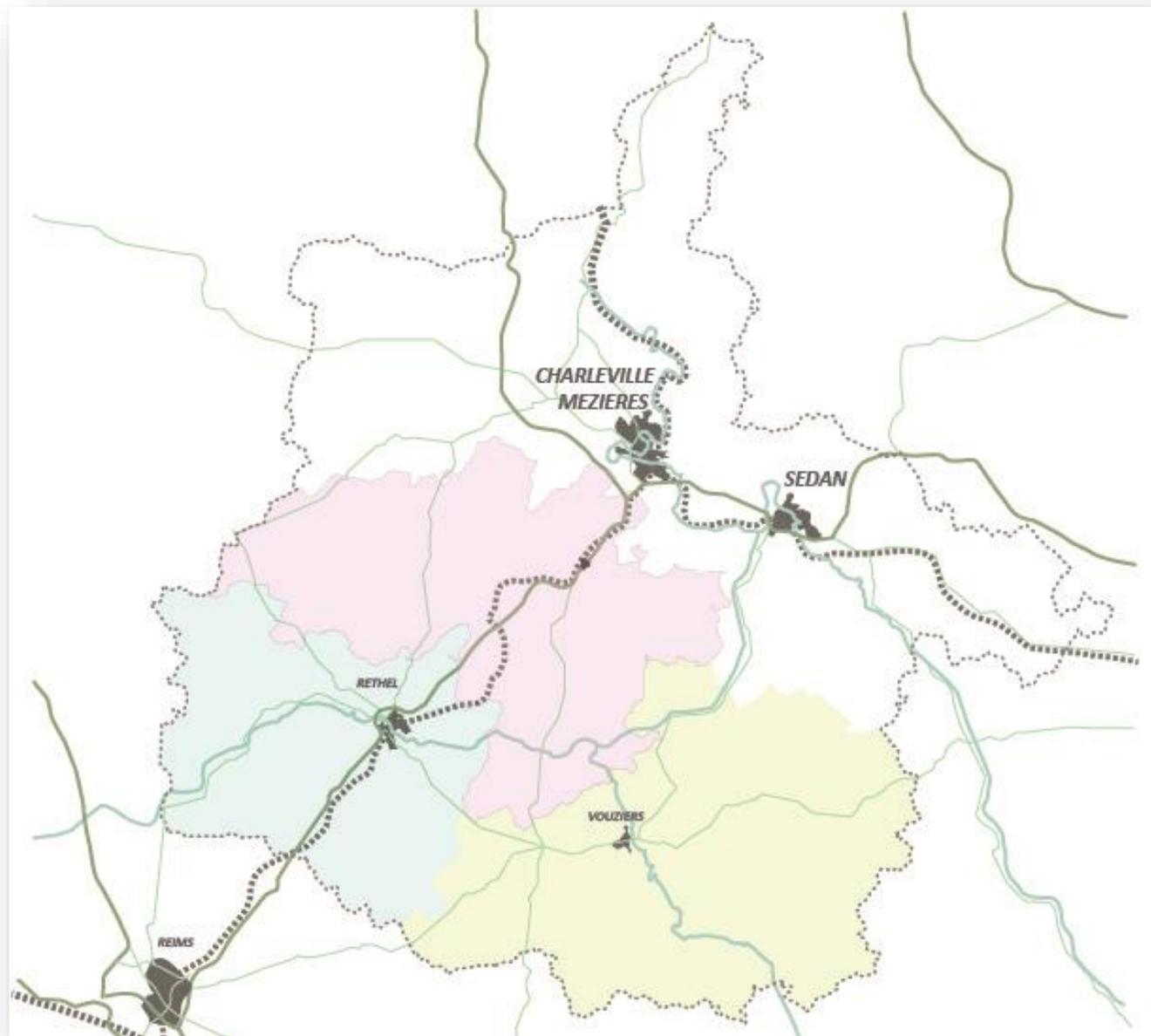
■ **254 communes** (Ardennes : 452)

■ **70 000 habitants**

■ **Sur 3 bassins de vie :**

■ **Reims, Charleville-Mézières et la Meuse**

■ **3 PLUi en cours d'élaboration**





# Etape 1: Un état des lieux du territoire Sud Ardennes

## Des enjeux mis en évidence :





# Etape 2 : Le Projet d'Aménagement Stratégique

## Un projet en 4 axes et 13 objectifs

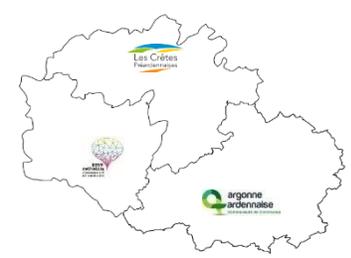
**AXE 1** – Dynamiser le développement économique, le structurer sur le territoire tout en limitant les concurrences territoriales inutiles

**AXE 2** – Répondre aux besoins des habitants (logements, emplois, déplacements, accès...) sans déséquilibrer les mobilités et le territoire.

**AXE 3** – Articuler la préservation de l'environnement et des paysages, du patrimoine et du cadre de vie pour le développement du territoire

**AXE 4** – Assurer le développement du territoire tout en réduisant la consommation des terres naturelles agricoles et forestières





# Présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT

➔ Il détermine des conditions d'application du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

➔ Il définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

**35 orientations réparties autour de 6 objectifs**

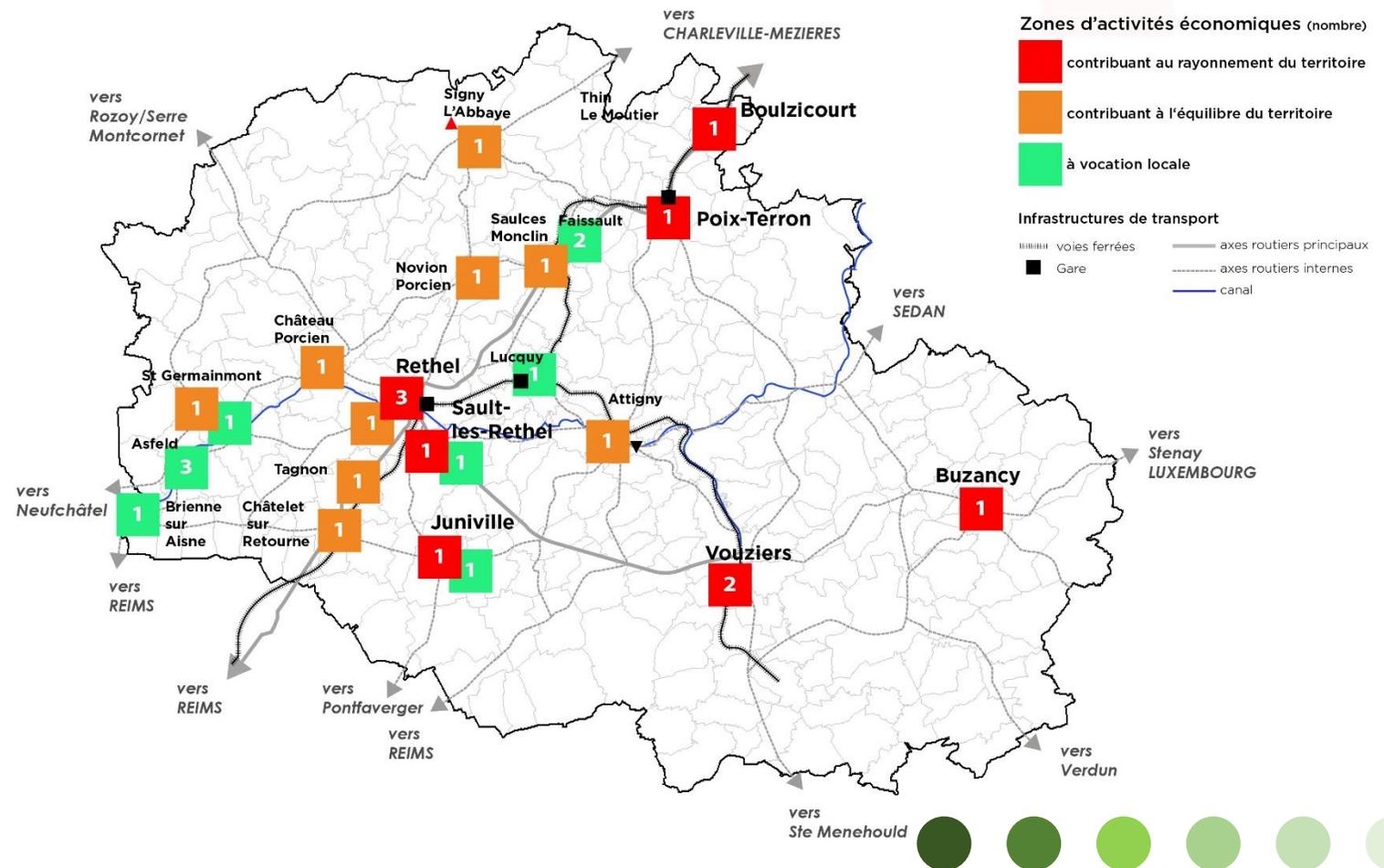
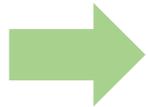




# Présentation du Document d'orientations et d'objectifs du SCoT

## 2. Dynamiser le développement économique et valoriser les atouts du territoire

Définit des polarités économiques à renforcer





# Présentation du Document d'orientations et d'Objectifs du SCoT

## 3. Répondre aux besoins en habitat équipements et services

➔ Détermine les objectifs de production de logements et leur répartition

**Objectif : 4 659 nouveaux logements** minimum (233 log/an) **sur 20 ans**

Part	45 %	21,5 %	33,5%
EPCI	Pays Rethélois	Argonne Ardennaise	Crêtes Préardennaises
Nombre de nouveaux logements d'ici 20 ans	près de 2 090	près de 1 002	près de 1 561

Lutter contre la vacance résidentielle pour atteindre un taux d'environ 8%





# Présentation du Document d'orientations et d'Objectifs du SCoT

## 3. Répondre aux besoins en habitat équipements et services

➔ **Le DOO détermine les objectifs de densification**

**Niveau d'armature urbaine**

**Densité résidentielle minimale \***

**polarités urbaines de Rethel, Sault-les-Rethel et Vouziers** 25 à 35 logements par hectare

**bourg-centre** 15 à 20 logements par hectare

**bourg d'appui** 15 à 20 logements par hectare

**village relai et villages** 10 à 15 logements par hectare

*\* applicables aux opérations d'aménagement d'ensemble de **plus de 1 hectare***





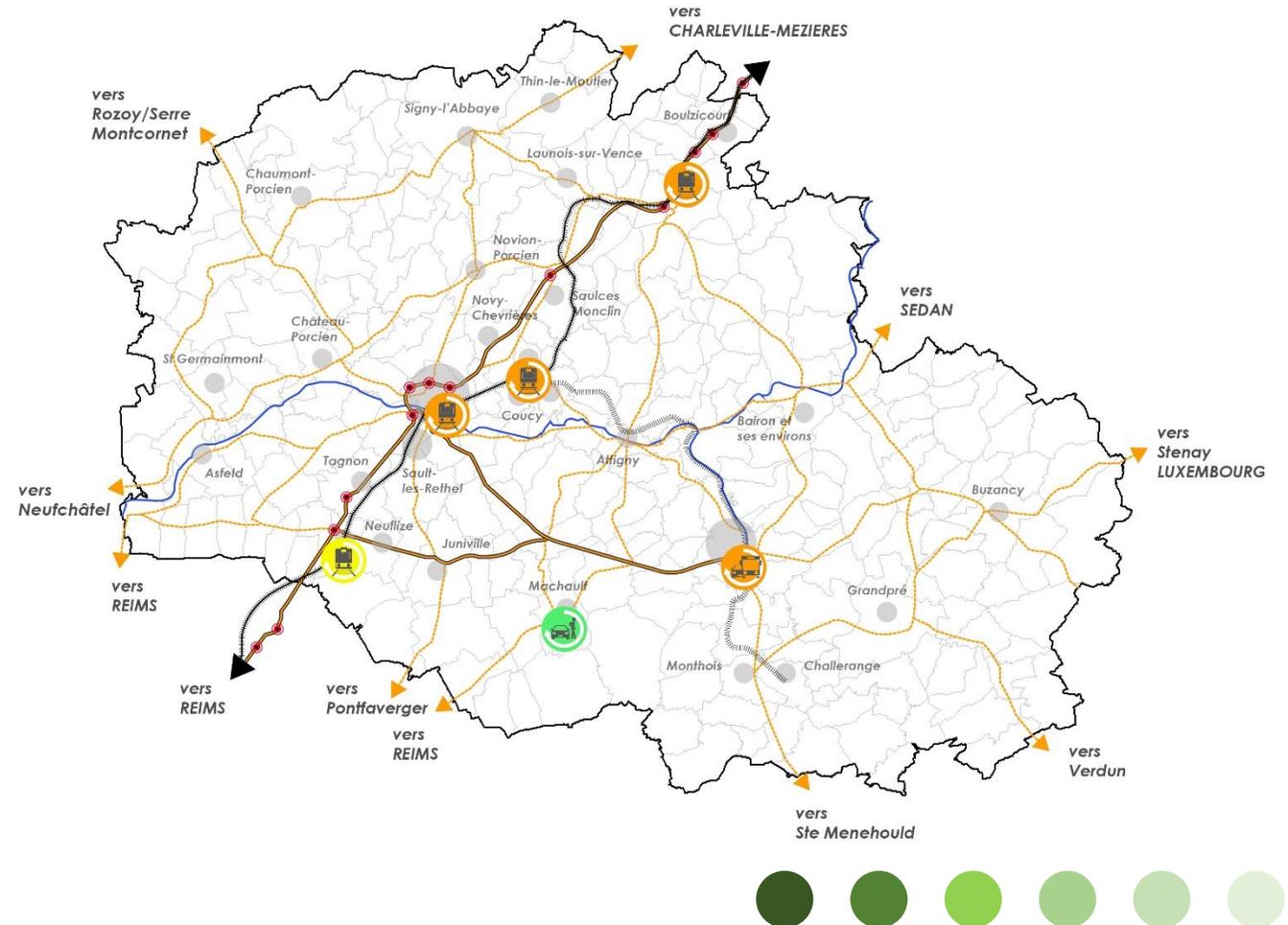
# Présentation du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT

## 4. Assurer les transitions écologique et énergétique du territoire

➔ **Détermine l'organisation des mobilités**

### Intermodalité

-  Pôle d'intermodalité majeur à renforcer (avec la gare ferroviaire)
-  Pôle d'intermodalité majeur à créer (avec la halte ferroviaire)
-  Pôle d'intermodalité majeur à renforcer (multimodal)
-  Pôle d'intermodalité secondaire à renforcer (multimodal)
-  Canal et Voie Verte (liaison majeure mode actif)
-  Voies ferrées FRET
-  Voies ferrées Voyageurs et FRET





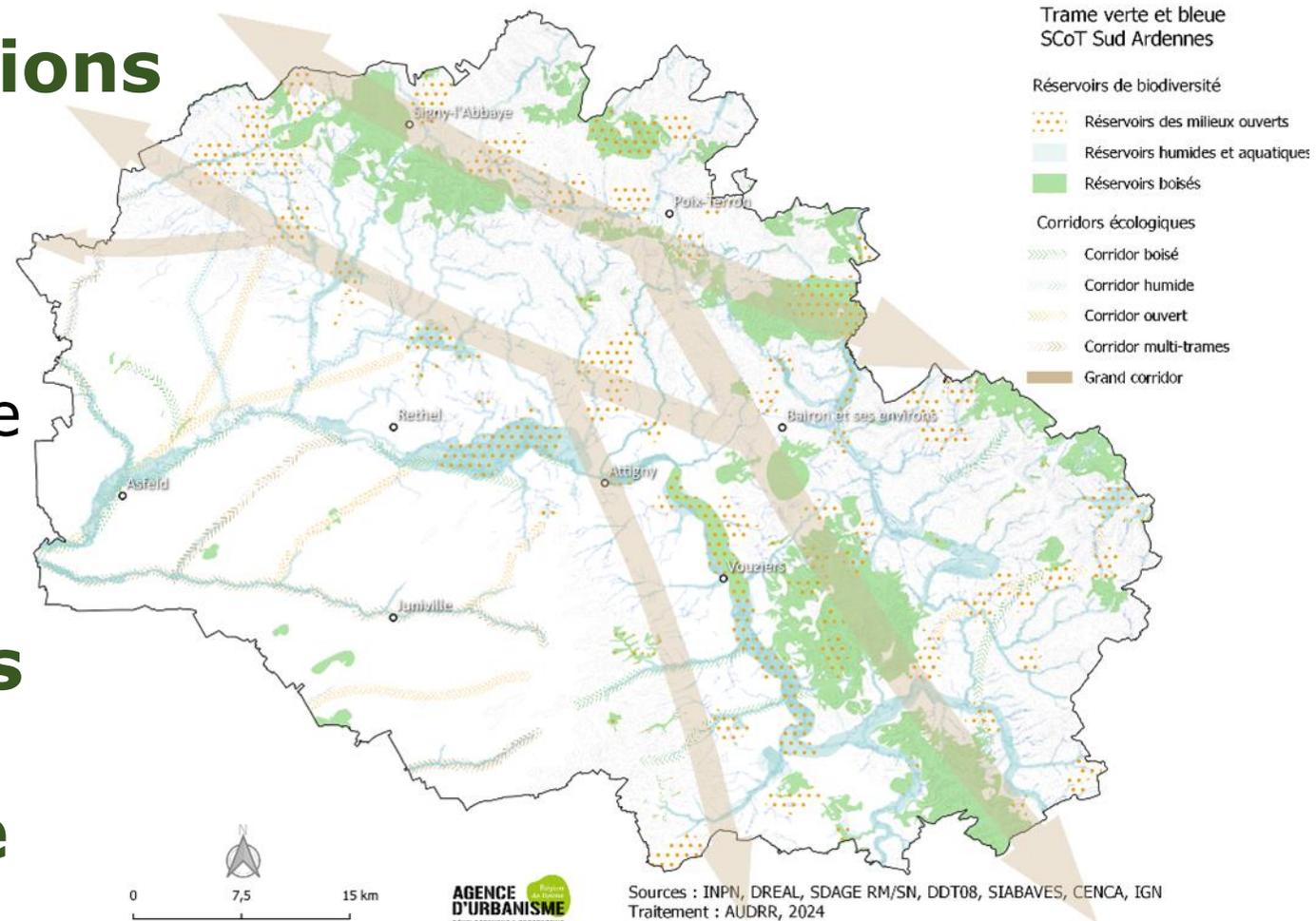
# Présentation du Document d'orientations et d'Objectifs du SCoT

## 4. Assurer les transitions écologique et énergétique du territoire

### ➔ Détermine les conditions de préservation

- Des paysages et du cadre de vie
- De la Trame Verte et Bleue, de la ressource en eau, etc.

### ➔ Détermine les leviers pour agir pour la sobriété énergétique



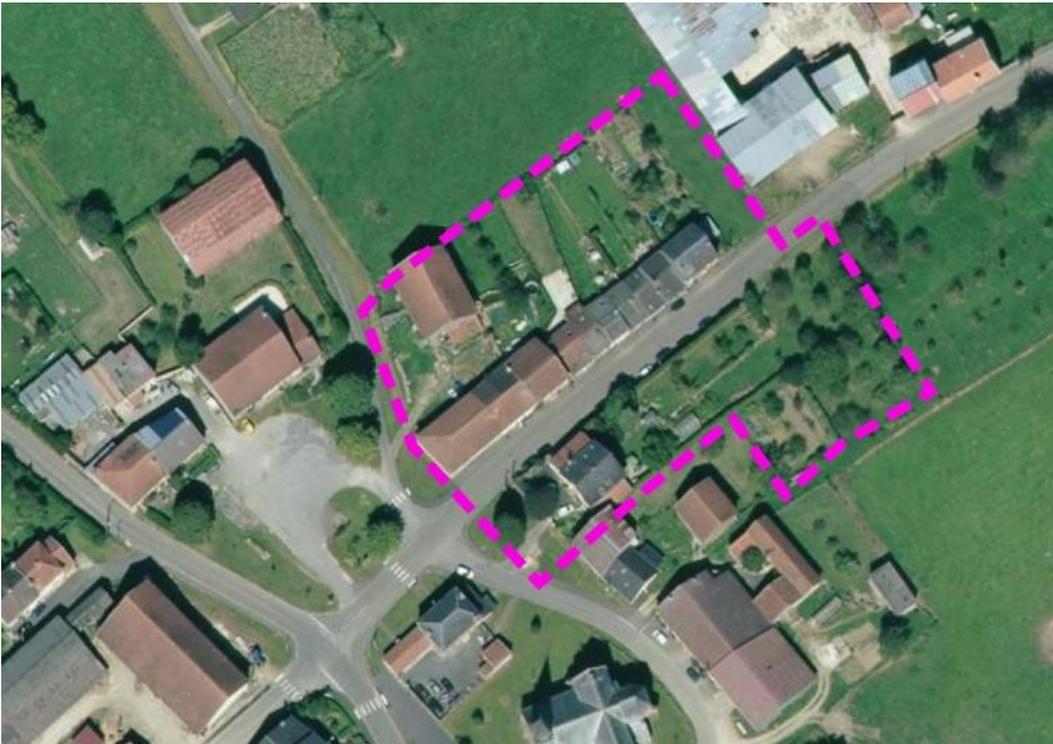




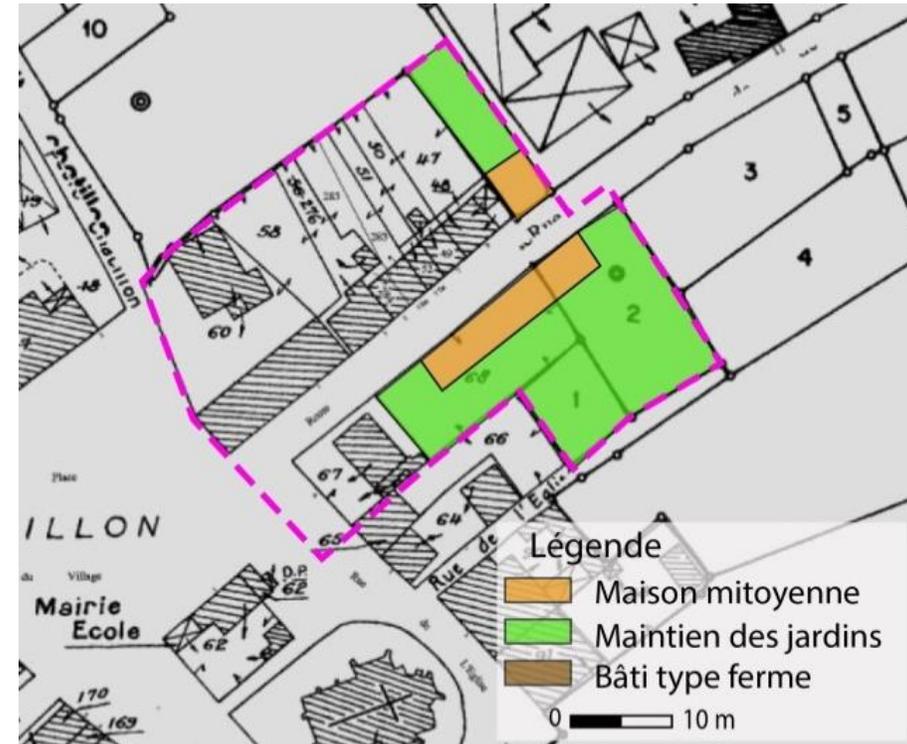
# Présentation du Document d'orientations et d'Objectifs du SCoT

## 5. Garantir la gestion économe du foncier

➔ **Priorise le foncier disponible**

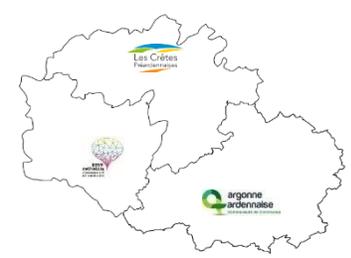


Vue aérienne du cœur ancien du village de Châtillon-sur-Bar (Auteur AUDRR)



Hypothèse de densification dans le prolongement du tissu existant (Auteur AUDRR)





# Présentation du Document d'orientations et d'Objectifs du SCoT

## 5. Garantir la gestion économe du foncier

➔ **Facilite la mutation du bâti existant**

Avant une Grange



Après : une Habitation





# Présentation du Document d'orientations et d'Objectifs du SCoT

## 5. Garantir la gestion économe du foncier

➔ Favorise le Recyclage du foncier vacant et des friches

Ancienne Sucrierie de Saint Germainmont



Avant



Après





# Présentation du Document d'orientations et d'Objectifs du SCoT

## 6. Encadrer l'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL)

➔ **détermine les conditions d'implantations des équipements commerciaux, des constructions commerciales.**

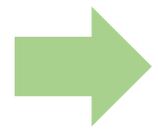
- cible les équipements commerciaux et constructions de + 3 000 m<sup>2</sup>.
- détermine des secteurs avec conditions d'implantation spécifiques.
- cible les centralités à enjeux (concernées par les ORT).

**Et les secteurs privilégiés pour les équipements logistiques commerciaux.**

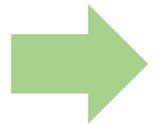




# Les moyens de s'informer



**Documents disponibles** sur les sites Internet de chaque intercommunalité



**Observations** à adresser par mail à :

**[scotsudardennes@gmail.com](mailto:scotsudardennes@gmail.com)**